



INTERPELLATION

Auteur Les Vert.e.s, par Emmanuel Revaz
Objet Hausse des morsures de chiens (Canis lupus familiaris) en Valais: que faisons-nous?
Date 13/06/2023
Numéro 2023.06.216

Avec un total dépassant les 300 morsures répertoriées, le dernier rapport annuel du Service de la consommation et affaires vétérinaires du canton fait état d'une hausse préoccupante des cas d'agressions canines sur les humains. On note en effet une augmentation de 30% des cas entre 2021 et 2022, et si l'on considère les chiffres d'il y a une décennie (années 2010 à 2014), les cas de morsures ont tout simplement triplé.

Plus dans le détail, dans 83 des 307 cas d'agressions sur humains recensés en 2022, les coordonnées concernant le détenteur ne sont pas connues. Ce taux interpelle, sachant que la loi cantonale sur la protection des animaux oblige tous les détenteurs dont le chien a agressé une personne à annoncer cette agression à l'office vétérinaire cantonal.

En outre, 207 des 307 cas de morsures ont eu lieu dans l'espace public. Ici encore, nous sommes en droit de nous interroger, eu égard à l'obligation de tenir en laisse les chiens dans les localités, et de les tenir sous contrôle en dehors de celles-ci.

Enfin, une source plus générale de questionnement réside dans le fait que cette hausse n'est en apparence pas jugulée par les mesures existantes, telles que le programme de prévention des accidents par morsure à destination des enfants, l'interdiction ciblée de 13 races, et la réintroduction de cours obligatoires pour les nouveaux détenteurs de chiens.

Conclusion

Etant donné ce qui précède, nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. Comment expliquer la part importante des détenteurs inconnus dans la statistique des morsures répertoriées?
2. Quels sont les outils à disposition pour garantir le respect de la réglementation à destination des propriétaires de chiens à l'intérieur et à l'extérieur des localités?
3. Les cours obligatoires pour les nouveaux détenteurs de chiens contiennent-ils un module destiné à la prévention des agressions?
4. Les données récoltées par le Canton (p. ex répartition des morsures selon la gravité, l'âge des victimes ou les races de chiens) permettent-elles d'orienter les mesures de prévention?
5. Combien d'heures de travail ont-elles été nécessaires à l'administration au traitement des dossiers de morsures en 2022?
6. Le canton envisage-t-il de réexaminer sa politique en matière canine dans le but d'améliorer la sécurité de la population en général?